

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2016

Volume XVII

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

INTRODUCTION

PAR

XAVIER PASCO (*)

La course effrénée à la technologie va-t-elle profondément transformer la société internationale ? Les deux articles proposés ci-après nous incitent à nous poser la question au moins à deux titres.

En premier lieu, les acteurs privés qui mettent en œuvre cette technologie disposent désormais de moyens économiques tels qu'ils peuvent entrer dans de véritables confrontations avec les Etats... et les gagner. C'est ce que nous explique Guillaume Sire, qui montre comment la firme bien connue de l'Internet, Google, a pu en quelque sorte imposer sa loi dans trois pays européens, l'Allemagne, la Belgique et la France, qui chacun prétendait défendre le droit à la rémunération des auteurs face à la toute-puissance des moteurs de recherche qui indexent les contenus sans les acheter. Qu'il s'agisse, comme en Belgique, d'une action en justice confirmée en appel et astreignant la firme à payer ces contenus, d'un projet de loi voté en Allemagne ou d'un projet de loi cette fois-ci avorté en France, aucune des actions entreprises dans un cadre démocratique par ces trois pays n'a eu d'effet sur Google, qui n'a finalement pas changé ses pratiques. La leçon est bien amère pour tout défenseur de l'intérêt public et du droit d'auteur qui a pu mesurer la toute-puissance de Google, dont les menaces d'exclusion des éditeurs du moteur de recherche le plus utilisé dans le monde ont eu raison de ces révoltes. Pour l'heure, semble nous dire Guillaume Sire, la puissance économique paraît avoir réduit au silence ces velléités de rébellion.

La question posée par ces nouveaux développements touche jusqu'aux pratiques culturelles propres à chaque Etat (les traditions liées au droit d'auteur, voire aux productions artistique et intellectuelle). A terme et de façon sous-jacente, ne peut-on craindre qu'ils ne mettent en cause toute prétention des Etats à prendre part au développement ou au maintien d'un environnement favorable à l'expression artistique et culturelle ? Au-delà, c'est la capacité même de l'Etat à conduire des politiques régaliennes dans un contexte où s'affirment des intérêts privés de plus en plus puissants qui est en question.

Toutefois, les Etats eux-mêmes peuvent aussi participer à cette redistribution des cartes. Car, si les rapports entre acteurs privés et pouvoirs publics peuvent être d'apparence conflictuelle, ils peuvent aussi

(*) Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, France).

se trouver réglés par de nouveaux équilibres recherchés de part et d'autre, parfois dans les domaines d'action étatique les plus traditionnels. Tel est peut-être le cas de l'activité spatiale comme nous le suggère l'article de Bruno Erin. Les années récentes ont en tout cas amené dans ce domaine plus de transformations que les quatre décennies précédentes. Là où les exploits spatiaux étaient longtemps restés l'apanage des grands programmes d'Etat (des missions lunaires Apollo à la réalisation d'une station spatiale internationale), désormais de nouveaux acteurs privés prennent leur essor et se voient presque déléguer des missions qu'on aurait pu qualifier naguère de « service public », qu'il s'agisse de lancement spatial ou d'observation de la Terre. En lien avec le premier article évoqué plus haut, il est intéressant de constater que ces « nouveaux entrants » viennent tous pour l'essentiel du monde de l'Internet : Elon Musk (fondateur de Paypal), Jeff Bezos (PDG d'Amazon) ou Larry Page (l'un des fondateurs de Google) ne sont que quelques-uns des exemples les plus emblématiques de ces réussites spatiales. Evidemment, ils sont aussi tous américains.

La dynamique des relations entre ces « Tsars » de l'internet (comme ils sont parfois surnommés de manière significative... sinon prémonitoire ?) et l'Etat américain est intéressante à étudier. Elle révèle une relation complexe, qui combine des doutes initiaux de la part de l'Etat sur la viabilité de ces entreprises, mais aussi des intérêts communs bien compris. On le sent bien, c'est aussi parce que le gouvernement américain souhaite faire réussir ces entreprises que celles-ci peuvent prospérer, tout en présentant des modèles nouveaux qui imposent aussi aux institutions (comme les agences spatiales) ou aux organisations industrielles classiques de se transformer.

Dès lors, cette émergence d'un nouvel « écosystème » – le mot est à la mode mais il décrit sans doute le plus exactement l'ampleur des transformations à l'œuvre dans le secteur – dépasse là encore le simple cadre du secteur spatial. L'Europe s'interroge désormais sur l'avenir de son secteur spatial et sur l'émergence de cette concurrence d'un nouveau genre. La situation se pose comme un défi nouveau, avec la nécessité de repenser l'ensemble des rapports entre secteur public et secteur privé.

En définitive, ne s'agit-il pas là plus simplement d'une modalité nouvelle des classiques rapports de force internationaux dans un contexte où le dynamisme du secteur privé fait désormais pleinement partie des arsenaux des Etats pour projeter leur puissance aux plans politique et économique ? Les liens ambigus qu'entretiennent ces sociétés gigantesques au plan financier avec les Etats qui les abritent n'aident pas, il est vrai, à lever le voile sur les équilibres de long terme et définissent sans doute un rapport qui reste complexe entre politiques publiques et secteur privé. C'est bien en tout cas l'intérêt de ces deux articles que de nous aider à décrypter ces situations encore inédites au regard de l'histoire moderne.